



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Internet

Question écrite n° 99765

Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la question des droits d'auteurs. Le rapport de Monsieur Hoog avait mis en lumière la nécessité d'encourager la gestion collective des droits des artistes interprètes et des producteurs qui mettent leur musique en ligne. Or, après de nombreuses auditions et déclarations, il devient clair qu'il subsiste un blocage dans le cadre de la rémunération des auteurs dans le cadre de la mise en ligne des musiques par Internet. L'immense complexité et multiplication des manières de capter aujourd'hui une musique par réseau Internet implique une nouvelle réglementation qui tient compte des droits de l'ensemble des artistes. Elle lui demande si la gestion pour l'intégralité des artistes de façon collective est envisagée et dans quel délai une réglementation adéquate sera proposée.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99765

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2011, page 1121

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)